



Abbaye de Lausanne

1844

Plan de tir annuel

2014

Lieu : Centre de tir sportif de Vernand Lausanne

Dates : Jeudi 18– Vendredi 19 et Samedi 20 septembre 2014

Règlement et conditions générales de participation admis par le Conseil de la FAV

- 1. Le tir est réservé exclusivement aux membres de l'Abbaye de Lausanne*
- 2. Les participants sont tenus de tirer la munition fournie par les organisateurs*
- 3. Les armes et leur maniement doivent être conformes aux prescriptions des Règles de la FST et de l'ordonnance sur le tir hors service du DMF.*
- 4. Position :*

<i>Arme libre</i>	<i>à genou ou debout</i>
<i>Fusil standard</i>	<i>couché bras franc</i>
<i>Mousqueton</i>	<i>couché bras franc</i>
<i>Fusil d'assaut 57</i>	<i>sur bipied</i>
<i>Fusil d'assaut 90</i>	<i>appuis médians</i>

Les vétérans (V & SV) utilisant le mousqueton peuvent tirer toutes cibles, appuyées

Les seniors-vétérans (SV) utilisant l'arme libre peuvent tirer toutes les bonnes cibles, couchées bras franc

- 5. Marquage selon le règlement de la FST*

6. *En tout temps, sont applicables les règles de tir et les prescriptions concernant le tir sportif de la FST.*
7. *Toutes contestations et tous les cas imprévus à ce règlement seront tranchés par le Conseil de l'Abbaye en premier ressort.*
8. *Le port de l'insigne est obligatoire pour effectuer le tir*
9. *Chaque tireur à l'obligation de tirer toutes les cibles du tir annuel de l'Abbaye de Lausanne. Cible LAUSANNE Cible ABBAYE, Cible SOCIÉTÉ. La passe EXERCICE est de 4 coups obligatoires suivi du programme des 20 coups à 100 points*

Livret de tir Fr. 40.- avec munition

Cible : *Exercice*

Armes : *Toutes les armes*
Champ des points : *Cible A /100 pts*
Nombre de coups : *4*
Genre de tir : *coup par coup*
Positions : *selon l'art 4 du Règlement*

Cible : *SOCIÉTÉ*

Armes : *Toutes les armes*
Champ des points : *Cible A /100 pts*
Nombre de coups : *5, sans limitation de temps*
Genre de tir : *coup par coup*
Positions : *selon l'art 4 du Règlement*
Classement : *au meilleur coup profond, appui par les deux autres*
1^{er} prix: *Une assiette en porcelaine aux armes de l'Abbaye de la ville de Lausanne et de l'Abbaye, peinte à la main d'une valeur de Fr. 270. -*

Distinction : *Aucune*

Cible : **LAUSANNE**

Armes : Toutes les armes
Champ des points : Cible A /100 pts
Nombre de coups : 10, sans limitation de temps,
Genre de tir : coup par coup
Positions : selon l'art 4 du Règlement
Classement : Alternatif, aux 10 coups de la passe, puis aux 4 meilleurs coups. En cas d'égalité appui par la passe des 10 coups puis par les 4 meilleurs coups.
Classement unique

Distinction ou : Armes libres et standard 880/860/850
Carte-couronne : Mousqueton, FA90 et FA57 2003 830/810/800
à Fr. 15.- : FA 57 2002 790/770/760

A l'addition des 4 coups

Armes libres et standard 352/344/342
Mousqueton, FA90 et FA57 2003 332/327/322
FA 57 2002 316/311/306

Prix spécial : Offert, soit par l'Abbaye de Lausanne, soit par un donateur

Cible : **ABBAYE**

Armes : Toutes les armes
Champ des points : Cible A /100 pts
Nombre de coups : 5
Genre de tir : coup par coup
Positions : selon l'art 4 du Règlement
Classement : Addition des 5 coups. En cas d'égalité, appui par le meilleur coup profond, puis par le 2^{ème}.

Distinction : Armes libres et standard 440/435/430
Mousqueton, FA90 et FA57 2003 415/410/405
FA 57 2002 395/390/385

Prix spécial : Offert, soit par l'Abbaye de Lausanne, soit par un donateur

Classement ROI DU TIR

Médailles olympiques

Armes libres et fusils standard *or/argent/bronze*
Mousquetons, FA90 et FA57 *or/argent/bronze*

Sera proclamé roi ou reine du tir, celui ou celle qui aura obtenu le meilleur résultat aux cibles Lausanne – Abbaye – Société à l'addition des rangs dans les catégories citées ci-dessus. Le classement des cibles est unique aux trois cibles. En cas d'égalité, 1/ le rang de la cible « Société » 2/ le rang de la cible Lausanne.

Il recevra un prix spécial offert, soit par l'Abbaye de Lausanne, soit par un donateur

Un tireur ne peut toucher que deux prix spéciaux par année

Pour le classement « Roi du tir », au moins 5 tireurs de la même catégorie doivent y participer. Si ce chiffre est inférieur à 5, aucune médaille olympique ne sera distribuée. Seul le 1^{er} classé touchera un prix offert par l'Abbaye de Lausanne.

Prix spécial de l'Abbé-Président sera remis au tireur présent au palmarès avec tirage au sort au rang. Seront exclus du tirage au sort, les tireurs ayant déjà un autre prix et du tirage au sort des années précédentes.

Au nom du Conseil de l'Abbaye de Lausanne :

Gilbert Friedli



Greffier

Alfred Tissot



Abbé-président

Lausanne, le 16 janvier 2014